Vols de nuit interdits à Nice

Seul le conseil d'État décide, rappelle l'aéroport

Cela ressemblait fort à un coup de gueule. Christian Estrosi, dans le souci de « préserver la santé et la qualité de vie des riverains », s'est déclaré opposé aux vols de nuits et <u>a réclamé leur interdiction</u> <u>au président du directoire des aéroports de la Côte d'Azur</u>.

Dans les faits, les autorités aéroportuaires rappellent que le président de la métropole Nice Côte d'Azur n'a « strictement aucune autorité » dans ce domaine.

Mais, ainsi que nous l'indiquions dans notre édition du 3 février, la direction de l'aéroport a ellemême « un projet d'interdiction des vols privés de nuit ». La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a été sollicitée... mais n'a pas répondu favorablement.

En 2010, l'aéroport a donc saisi l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa), qui devait transmettre la demande au ministère des Transports. À charge pour ce dernier de saisir le Conseil d'État qui, seul, peut trancher. « Depuis 2010, nous n'avons plus aucune nouvelle », assure la direction de l'aéroport.

Nice Matin, édition du 28/02/12